



LE TRI, JE M'ENGAGE!

*Respecter le tri, c'est rester professionnel sur son lieu de travail.
C'est également faciliter et optimiser le traitement ultérieur des
matières résiduelles. C'est aussi un moyen d'améliorer la propreté et
l'image de l'entreprise.*

4 BONNES RAISONS DE TRIER

1. C'est la loi

Citoyen responsable, professionnel engagé

2. C'est économique

Réduction de la facture

3. C'est écologique

Protection de l'environnement

4. C'est propre

Amélioration de la qualité de vie et de la sécurité au travail

En signant, je m'engage à trier les matières résiduelles selon le code de tri en vigueur.
En cas de doute ou d'obstacle au bon fonctionnement du tri, j'en informe la direction.

Nom et prénom de l'employé(e) :

Signature de l'employé(e) :

Cette démarche est encouragée et appuyée par la Municipalité et le CERMIM, dans le cadre du projet
d'accompagnement des Institutions, Commerces et Industries (ICI) dans leur gestion des matières résiduelles.